

Genève, le 25 novembre 2015

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

Publication d'un nouveau rapport

AUDIT FINANCIER ET DE GESTION

ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES CANTONALES

ÉTAT DE GENÈVE

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

mardi 1^{er} décembre 2015 à 10h30

à la salle des Fiefs

2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

La Cour des comptes propose notamment une définition des voies publiques cantonales, afin de les distinguer du réseau des routes nationales et des voies communales.

Cette seconde mission clôt la saisine de la Cour des comptes par le Conseil d'État visant à « procéder à une analyse de la situation de l'entretien des routes cantonales et communales ».

Ce rapport traite les autres points abordés par le Conseil d'État dans sa requête du 4 septembre 2013, soit l'identification des voies d'intérêt cantonal ainsi que la répartition des compétences, des charges et des dépenses. Il permet de compléter la loi sur les routes du canton de Genève et d'actualiser la classification administrative du réseau routier cantonal sur des bases claires.

Un premier rapport, portant sur la Convention de 1936 entre l'État et la Ville de Genève, avait été publié en date du 26 juin 2014.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Isabelle TERRIER
Présidente

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Madame Isabelle TERRIER, présidente de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90